



## SISE Newsletter Aviation Security

OFAC SISE-2014-01

6 mars 2014

SISE est l'abréviation désignant la section Mesures de sûreté de l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC).

### Exigences légales:

Aux termes du NASP et des règlements communautaires applicables, tout agent habilité doit renouveler sa certification tous les cinq ans auprès de l'autorité compétente. Afin de ne pas engorger les services chargés des inspections au printemps 2015, les inspecteurs de l'OFAC effectueront à l'automne 2014 leurs premières inspections en vue du renouvellement des certifications. Il convient de prêter attention aux points suivants:

- les inspections sont assurées par les inspecteurs de l'OFAC moyennant préavis
- les inspections sont facturées 600 CHF
- un nouveau certificat d'une validité de cinq ans est établi
- les non-conformités constatées doivent être éliminées dans un délai d'un mois.

Les inspections sont assurées par les inspecteurs de l'OFAC en fonction de priorités fixées au préalable. La découverte en cours d'inspection de non-conformités graves ou d'écarts donnera lieu à des contrôles supplémentaires et accroîtra d'autant le travail des inspecteurs. Dans ce cas, le volume de travail à fournir par ces derniers équivaldra à celui d'une certification initiale et l'inspection sera dès lors facturée sur la base des coûts effectifs.

### Formation et cours:

Les cours de remise à niveau pour responsables de la sûreté des agents habilités consisteront en 2014 en un cours en salle de classe d'une demi-journée. Les dates seront communiquées fin mars sur le site Interne de 2assistU.

### Nouveaux documents:

Aucun.

### Retour d'expérience:

En cas d'« opérations triangulaires » avec des expéditions auxquelles le code de sûreté SPX/KC (marchandise sécurisée par le chargeur connu) a été attribué, l'adresse du chargeur connu/agent habilité mentionnée dans la LTA sous « Shipper's Name and Adresse » doit également coïncider avec les données figurant dans la base de données de l'UE, faute de quoi l'expédition ne peut être déclarée comme étant sécurisée.

**Divers:**

Les premiers instructeurs fret de l'OFAC ont été certifiés au terme d'un cours de quatre jours. En tant qu'instructeurs, ils organiseront dorénavant les cours de base et de remise à niveau des responsables de la sûreté des agents habilités pour des organismes de formation externes. Les personnes suivantes ont suivi le cours et passé avec succès l'évaluation finale:

- Beat Leu, ATS Air Transport Service AG
- Christoph Widmer, Dachser Spedition AG
- Marco Marconi, IKRK
- Robert Widmer, Fracht AG
- Rolf Kohler, Checkport Switzerland Ltd.
- Sandra Kaiser, Kintetsu World Express AG
- Xavier Schmidt, Swissport International SA

**Contact:**

[holger.caspari@bzl.admin.ch](mailto:holger.caspari@bzl.admin.ch) /

[jonathan.zimmerli@bzl.admin.ch](mailto:jonathan.zimmerli@bzl.admin.ch)

**Office fédéral de l'aviation civile**

Adresse postale: **CH-3003 Berne**

Siège: Mühlestrasse 2, 3063 Ittigen

Tél. +41 31 325 80 39/40, Fax +41 31 325 80 32

[www.bzl.admin.ch](http://www.bzl.admin.ch)

certifié ISO 9001